

**Compte rendu de la session d'automne 2009 (2-4 novembre)**  
**Section 32 du Comité national : Mondes anciens et médiévaux**

Excusé(e)s : Sophie Bouffier et Bruno Fajal (en visite AERES), Sophie Métivier.  
Démission de Stéphane Verger.

**Approbation du procès-verbal de la session de printemps 2009**

Procès-verbal adopté à l'unanimité

**Élection pour le remplacement de Patrice Brun (collège A2)**

Une candidate : Catherine Breniquet, Professeure à l'Université Blaise-Pascal Clermont-Ferrand II  
*élue au premier tour à la majorité absolue avec 15 OUI et 1 abstention*

**Désignation des représentants de la section aux comités d'évaluation de l'AERES (vague A)**

FR538	Boucharlat	C. Michel	H. Tréziny	P.-Y. Saillant
UMR 5060	Gratuze	Ch. Rendu	H. Tréziny	N. Martin
UMR 5136	Olivier	M. Bompaire		P.-Y. Saillant
UMR 5138	Reveyron	H. Tréziny	A. Suspene	B. Fajal
UMR 5189	Decourt	N. Belayche	A. Binggeli	B. Fajal
UMR 5607	Fromentin	S. Bouffier	F. Queyrel	B. Fajal
UMR 5648	Menjot	V. Gazeau	A. Binggeli	N. Martin
UPR 841	Eddé	M.-A. Polo Beaulieu	A. Guardassole	N. Martin
Année épigraphique		A. Rouveret	A. Suspène	P.-Y. Saillant

NB : S. Bouffier et B. Fajal ont été convoqués du 2 au 4 novembre pour participer au comité de visite AERES de l'UMR 5607, soit exactement pendant la session d'automne de la section 32 (une telle superposition avait déjà eu lieu l'an passé à la même époque).

**Intervention de Bruno Laurieux, DS de l'InSHS :**

Discours de politique générale des SHS. On entre dans une nouvelle période après les signatures du décret de réforme de l'organisme (création des Instituts) et du Contrat d'Objectifs il y a deux semaines. La mise en place des instituts s'accompagne d'une rallonge budgétaire de 2,5%. Il y a un renouvellement à l'identique des postes de chercheurs, mais le redéploiement n'est pas favorable à l'InSHS où l'on observe un taux de remplacement de 1 pour 2. Les promotions enregistreront en 2010 une impulsion notable, le nombre de postes augmentera d'un tiers, de même que les promotions DR1 et DRCE.

PES : il faut définir les modalités de la mise en place sur le long terme de la Prime d'excellence scientifique. Un comité de réflexion se met en place.

Bilan d'une année d'exercice à la tête de l'InSHS : plusieurs innovations qui devraient se pérenniser :

- PEPS : succès considérable en SHS ; 500 projets pour 25 financés ; effort doublé en 2010, prévoit de passer à 50 le nombre de projets financés.
- Mise en place des chaires mixtes. Après des débuts chaotiques, on observe des résultats importants : 8 chaires en SHS, 4 devraient être attribuées d'ici la fin de l'année. 10 à 12 chaires sont prévues pour 2010. A terme on devrait avoir un volant de 50 à 60 chaires pour l'InSHS
- Engagement du CNRS dans les UMIFRE. Triplement des dotations annuelles ; en 2010, les augmentations ont été ordonnées pour compenser l'abandon du MAEE ; elles se poursuivront. Il y a 26 UMIFRE.

Interdisciplinarité : c'est la marque identitaire du CNRS ; un horizon à atteindre. Or les SHS sont souvent accusées de rester entre elles, et pourtant il y a beaucoup de diversité en SHS. Interfaces avec les « Sciences naturelles » (cf. les interfaces sur le site de l'InSHS : langage et cognition, patrimoine culturel et archéologique...)

Premier niveau : réflexion prospective sur les Réseaux thématiques pluridisciplinaires (RTP) ; un certain nombre de ces RTP vont être créés en 2010 (visual studies, environnement...). Aux côtés de l'InEE et de l'InSU : Atelier de Recherche Prospective (ANR) autour de la Méditerranée.

Deuxième niveau : programmes interdisciplinaires ; mais ils ne sont pas toujours adaptés aux SHS.

Troisième niveau : dotations croisées, SCI : soutiens croisés interdisciplinaires ; financer des Unités relevant d'autres instituts. L'InSHS a doté ces SCI de 400 000 euros.

Quatrième niveau : recrutements en CID. Il faut éviter des candidats de second ordre : en CID 42 plusieurs candidats n'ont pas été recrutés car ils n'avaient pas été classés par leur section (les candidats classés en CID et non classés dans leurs sections ont été considérés comme pas assez bons) !

Promotions dans les grades de DR1 et DRCE 2009 : les postes ne seront ouverts qu'en 2010 et donc pour cette année, il n'y a pas d'augmentation. La section est invitée à garder un certain équilibre entre les candidats (âge, sexe : discrimination non explicite mais réelle).

Réflexion sur la prospective : programmation de la prospective en InSHS, un groupe de travail est mis en place.

Les déclassements ont été moins nombreux en 2009 qu'en 2008 : 9% contre 10,5% pour les CR et 11% contre 18% pour les DR. Les commissions d'admission sont un jury souverain ; il ne faut pas oublier de classer un nombre de candidats supérieur au nombre de postes.

Concours DR : il ne faut pas proposer des candidats non munis de HdR au moins à la date du jury d'admission, il ne faut pas non plus ne proposer que des candidats de plus de 60 ans.

Nouvelles des postes : le gel pour chaire étant abandonné, on retrouve donc le niveau de recrutement de 2008. Il y a 50 postes pour l'InSHS (or une centaine de départs par an). Le nombre de DR2 internes passe de 42 à 63.

Les sections privilégiées sont celles où le vieillissement des chercheurs est le plus critique : 36, 38 et 32, soit sociologie, anthropologie, archéologie et sciences de l'érudition.

L'InSHS est attentif à la pérennité des UPR qui ne peuvent être abondées que par des postes CNRS, il y a donc une réserve de postes chaque année pour les UPR, en contrepartie l'InSHS va signer un contrat d'objectif avec chacune des UPR pour pallier l'absence des contrats quadriennaux des UMR.

### Section 32 - Mondes anciens et médiévaux, postes mis au concours en 2010

n°32/01 : 1 directeur de recherche de 1ère classe, sur le thème : « histoire culturelle du Moyen Âge, histoire du livre et codicologie médiévales », affecté à l'UPR 841 (IRHT)

n°32/02 : 8 directeurs de recherche de 2ème classe

n°32/03 : 2 chargés de recherche de 1ère classe, dont un prioritairement sur le thème : « Paléographie latine, épigraphie médiévale »

n°32/04 : 4 chargés de recherche de 2ème classe dont 1 prioritairement sur le thème « Manuscrits arabes médiévaux », affecté à l'UPR 841 (IRHT) ou l'UPR 76 (Centre Jean Pépin) » et 2 prioritairement sur les thèmes suivants :

- Archéométrie des périodes antiques et médiévales
- Protohistoire
- Histoire ou archéologie de l'Orient ancien

Commentaires de BL : Le DR1 externe est pour l'IRHT (Histoire culturelle du Moyen Âge, histoire du livre et codicologie médiévales). Les 8 DR2 sont plutôt internes mais la section peut classer des candidats brillants externes qui auront sans doute des difficultés à passer la barre des admissions.

VG : La section n'est pas intervenue dans les coloriages et les fléchages mais a fait le point sur le vivier des candidats 2009.

### Discussion

JYE : À propos du retour des chaires et du fait que certains postes ont été libérés, la section 32 a été la seule à ne pas obtenir de postes alors qu'elle avait mis en avant deux candidats sur la liste complémentaire.

BL regrette que les présidents de section ne se soient pas mis d'accord au préalable sur une liste : ils ont collectivement refusé de constituer cette liste dans la mesure où il n'y avait pas la possibilité d'en classer un par section. En comité de direction, en l'absence de liste établie par les présidents de section a joué contre la section 32. Pour le concours 2010, le poste de CR1 colorié « Paléographie latine, Epigraphie médiévale » correspond véritablement à un vivier et aux besoins d'une unité propre.

AR : Pourquoi ne pas plutôt créer une chaire sur ces problématiques ?

BL : A propos des chaires mixtes, l'InSHS a essayé de prendre contact avec plusieurs universités, aucune proposition en matière d'archéologie ou de sciences de l'érudition. L'InSHS a donc dû faire des demandes ciblées et n'a pas toujours eu des réponses positives.

NB s'inquiète de la difficulté de l'InSHS à défendre les dossiers des sciences humaines et sociales. La section 32 travaille sur la prospective depuis 6 mois. Ce qui ressort de cette analyse : une évolution depuis le dernier mandat, parmi les domaines sinistrés : l'antiquité romaine. Or l'antiquité classique n'a pas été servie au concours 2009, et elle n'existe pas non plus sur les coloriages 2010.

AR : Préoccupation par rapport aux coloriages, fléchages et postes de l'an passé, l'archéologie classique, grecque et romaine, n'a pas assez de soutien au niveau des recrutements. Les coloriages sont dissuasifs pour les candidats, il faut laisser des postes sans identité.

BL : Dans le passé, il y a eu des recrutements importants en matière d'archéologie, j'ai donc décidé de corriger un peu l'orientation, mais le futur entre aussi en ligne de compte et on a un recrutement pour 2 départs en SHS. Il faut absolument doter les domaines absolument prioritaires, pas forcément ceux où il y a beaucoup de départs à la retraite. Le coloriage « protohistoire » n'est bien sûr pas anodin. Le coloriage « archéométrie » revêt 3 sens différents : ceux qui utilisent des ressources technologiques, ceux qui travaillent sur les datations, ou les travaux de caractérisation ; dans ces sens-là, l'archéométrie relève de l'InSHS. S'il n'y a pas de candidats de bon niveau sur les coloriages, la section n'est pas obligée de les pourvoir.

Il n'y aura pas de co-pilotage de la section 31. Les chercheurs appartenant à des labos partis à l'InEE peuvent demander à être rattachés à une section dépendant des SHS, par exemple la 32. Les labos qui ne veulent pas dépendre de l'InEE mais qui sont rattachés à la section 31, restent rattachés à l'InSHS (des coloriages sont prévus pour ces labos).

HT : Quelle est la marge de manœuvre par rapport aux postes coloriés ? L'an passé un poste colorié n'a pas été pourvu exactement dans le coloriage, et le candidat classé par la section a été déclassé par la commission d'admission...

BL : Suivre le coloriage n'est pas une obligation, il faut suivre l'excellence des candidats.

Nouveauté pour les contrats quadriennaux de la vague D : des contrats dès le printemps 2010 qui donnent la garantie d'un financement récurrent sur 4 ans. Cela suppose que le partenaire universitaire doit aussi donner des garanties. Dans certains cas, on pourrait même fixer des cibles en matière de ressources humaines (recrutement pour certaines unités d'ITA et de chercheurs). L'existence d'indemnités versées au dir. de laboratoire s'il est CNRS et l'absence de telles indemnités s'il est universitaire, devrait être corrigée.

PYS : comment se fera le recrutement de ces ITA ?

BL : c'est à voir au coup par coup, en fonction de l'évolution des métiers d'accompagnement de la recherche.

CM : quelle est la politique de l'InSHS en matière de programmes européens et internationaux ?

BL : Les programmes de l'ESF coûtent plus cher à l'organisme qu'ils ne rapportent aux labos. Une lettre a été envoyée à l'ensemble des labos, l'InSHS favorise les programmes ERC ou PCRD. Or les résultats ERC ne sont pas bons, au moins sur les juniors. L'InSHS doit refinancer les programmes de l'ESF et souhaite donc que les chercheurs ne s'engagent pas dans ces programmes.

[D'autres instituts du CNRS soutiennent leurs chercheurs qui s'engagent dans des programmes ESF].

MAPB : Qu'en est-il du réseau ERA ?

BL : En ce qui concerne le réseau des Recherches entre agences et organismes avec *Joint Research Programme* : l'ANR devait financer cette affaire mais s'est retirée, un retour en arrière n'est pas possible.

VG : Qu'en est-il de la prime d'excellence scientifique ? 5 millions d'euros pour l'année 2009.

BL : S'il n'y a pas de médailles en 2010, ce n'est pas catastrophique dans la mesure où il existe déjà des médaillés ; la prime pour les médailles a été fixée par arrêté ministériel.

3 catégories pour la PES : liste de distinctions, contribution exceptionnelle à la recherche scientifique, excellence scientifique (compétence du CoNRS). BL fait partie de la commission et pense qu'il faut fixer avec attention les modalités pour les catégories 2 et 3.

La PES doit remplacer la PEDR qui ne concernait que des enseignants-chercheurs. La PEDR étant individuelle, la PES pourra difficilement être collective.

VG : Y a-t-il eu un retour de la délégation auprès du DG à propos du départ d'une partie des UMR de la section 31 vers l'InEE et de la création d'un nouveau comité de l'archéologie ?

BL : Il existe déjà un comité de l'archéologie. Il est prévu des groupes sectoriels de travail dont un sur l'archéologie. L'InSHS doit travailler avec l'InEE pour certains domaines comme l'archéologie, mais je ne suis pas favorable à la création d'un nouveau comité pour « chapeauter » les instituts sur ce domaine.

CR : Il faudrait cependant un volant supérieur de postes qui chevauchent les deux instituts.

BL : le taux de renouvellement des postes en SHS est très faible, 0,5 pour 1. Les sections SHS pourraient demander que le domaine SHS devienne une priorité de l'établissement. Les instituts sont disciplinaires d'après la réforme du CNRS et la mise en place d'un Conseil sur le développement des humanités et des sciences sociales par le ministère devrait pouvoir trouver une traduction à l'intérieur de l'organisme CNRS. En 2014, les SHS vont perdre 20% de leurs effectifs : des secteurs vont nécessairement disparaître, il faut donc insister pour mettre en place une politique de recrutement.

NB : Sur le fléchage – coloriage, l'InSHS favorise donc les UPR, combien y en a-t-il en SHS ?

BL : 5 dont deux en 32 : UPR 76 Centre Jean Pépin, UPR 841 IRHT.

PYS : Quel est le rôle des sections par rapport aux colloques ?

BL : Les sections interviennent sur la pertinence scientifique, mais doivent aussi regarder le volet financier, même si les sections ne décident pas des fonds. Il va falloir mener une réflexion de fond sur les colloques. L'InSHS investit 300 000 euros par an sur les colloques et cette aide est en définitive très fragmentée. Est-ce raisonnable de mobiliser la communauté pour des financements de 1 000 euros ? Le CNRS devrait être plus visible dans de grands colloques de prospective, par ex. le colloque sur l'archéologie en juin prochain est entièrement pris en charge par le CNRS.

AG : Les subventions pour les colloques du CNRS représentent une aide importante pour les jeunes.

VG : Les collectivités territoriales baissent considérablement leur dotation aujourd'hui et donc même 1000 euros ne sont pas négligeables.

BL : Il y a le label (noyé parmi les autres) et la marque de l'organisme qui doit s'afficher dans de grandes réunions. L'InSHS favorisera les colloques de prospective.

### **Avis sur des changements de directeur d'unités**

Nomination d'Eloi FICQUET en qualité de directeur de l'USR 3137. Compte tenu du caractère pour le moins tardif de sa consultation, la section 32 estime n'avoir pas à prendre position, ce qui ne constitue en rien une manifestation de défiance à l'égard du nouveau directeur.

Nomination d'Olivier BOULNOIS en qualité de directeur de l'UMR 8584 en remplacement de Ph. Hoffmann. Avis favorable.

La section a également pris acte de l'élection de Daniel-Odon HUREL en qualité de directeur adjoint.

### **Demande de création d'un GDR**

Avis favorable pour *Modélisation des dynamiques spatiales* (MoDyS, Rodier)

### **Titularisation de chercheurs (fin de stage, recrutement 2008)**

Avis favorable pour S. Barret, S. Bully, L. Coulon, F. Jourdan-Moutin, L. Marti, P. Ouzoulias.

### **Demandes d'accueil en détachement**

1<sup>er</sup> STRASSER Jean-Yves (USR 710) ; 2<sup>èmes</sup> ex-aequo DUPONT Laurence (UMR USR 3224) et HECQUET Myriam (UPR 841)

### **Confirmation de l'affectation des chercheurs reçus au concours et choix des directeurs de stage (CR).**

CRONIER	Marie	CR2 UPR 841	A. Rouveret
TENU	Aline	CR2 UMR 5133	C. Breniquet
MORARD	Martin	CR1 UMR 8584	N. Bériou
PRIGENT	Vivien	CR1 UMR 8167	M. Bompaire
CAMPANINI	Saverio	DR2 UPR 841	
DARBO-PESCHANSKI	Catherine	DR2 UMR 8163	
GASSE	Annie	DR2 UMR 5140	
MORET	Pierre	DR2 UMR 5608	
PASSINI	Jean	DR2 UMR 8558	
VILLEDIEU	Françoise	DR2 UMR 6573	

### **Evaluations suite à demande de réexamen :**

Sur les 7 dossiers qui avaient fait l'objet d'un avis différé au printemps, 4 ont donné lieu à un avis favorable, 3 à un avis réservé.

6 dossiers avaient fait l'objet d'un avis réservé au printemps, le suivi post-évaluation a donné lieu à de brefs rapports qui seront transmis aux chercheurs ; ceux-ci sont fortement encouragés à remettre un rapport sur leurs travaux lors des prochaines évaluations biennales et quadriennales. Les membres de la section ont été invités à remplir un questionnaire afin d'améliorer le processus de post-évaluation.

**Demande de subvention de colloques :** 11 dossiers sont examinés, dont trois formant parties d'un même ensemble et considérés comme un seul, 7 ont un avis favorable.

Sont classés :

1. *L'héroïque et le champêtre : la théorie rhétorique des styles appliquée aux arts, entre modèle analytique et schème explicatif* (Brunet-Prioux)
  2. *11th conference of the international council for archaeozoology (ICAZ, Vigne)*
- 3<sup>èmes</sup> ex-aequo :
- Profils d'objets. Approches d'anthropologues et d'archéologues* (Wateau)
  - Colloque international Marguerite Porete à l'occasion des 700 ans de sa mort* (Piron)
- 5<sup>èmes</sup> ex-aequo :
- Les relations diplomatiques au Moyen Age : sources, pratiques, enjeux. 41<sup>e</sup> congrès de SHMESP* (Gaulin)
  - Le corps du gourmand de l'Antiquité à nos jours* (Kerila Cohen)
  - CLUNY 2010* (Magnani)

Ne sont pas classés : *Oralité et écriture dans la Bible et le Coran* (Cassuto) ; *Roches et sociétés de la préhistoire entre massifs cristallins et bassins sédimentaires* (Marchand)

### **Écoles thématiques**

2 avis très favorable : *Méthodes quantitatives en sciences sociales* (Contamin) ; *Analyses archéométriques des céramiques archéologiques pourquoi ? comment ?* (Huet)

1 avis favorable : *Voûtes, charpentes et toits des monuments anciens. L'appréciation du temps* (Lambert)

### **Examen des revues et périodiques**

4 revues examinées : 4 avis très favorables (*Revue d'histoire nordique, Les nouvelles d'archéologie, Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre, Food & History*).

### **Méditerranée**

Dans le droit fil de l'Union européenne pour la Méditerranée, une étude a été lancée sur la situation internationale de l'archéologie en Méditerranée : évolutions et perspectives (F. Braemer). On signale également la création d'un GIS à l'IRHT autour de la Méditerranée.

### **Promotion de CR2 à CR1**

Avis très pour les 6 candidats : P. Bertrand, A. Binggeli, M. Bonifay, E. Brunet-Prioux, Ch. Jullien, A. Mouton.

### **Promotion de DR2 à DR1**

29 candidats (moyenne d'âge 58,45 ans ; 13 femmes, 16 hommes).

Sont classés : 1<sup>er</sup> J.-P. Brun. 2<sup>e</sup> M. Gouillet. 3<sup>e</sup> S. Aufrère. 4<sup>e</sup> F. Briquel-Chatonnet. 5<sup>e</sup> Ph. Fluzin.

## **Promotion de DR1 à DRCE1**

4 candidats. Sont classés : 1<sup>er</sup> Jean Guyon. 2<sup>e</sup> Jacques Dalarun. 3<sup>e</sup> Pierre Rouillard. 4<sup>e</sup> Pierre Judet de la Combe.

## **Travail de la section sur la prospective et le rapport de conjoncture**

La section 32 s'est engagée dès le printemps 2009 dans une réflexion sur la prospective ; elle a consacré du temps pendant la session à la mise en route du rapport de conjoncture qui doit être remis au secrétariat du CoNRS à la fin avril 2010.

## **Recommandations**

- La section déplore l'absence de publicité sur la campagne annuelle de demandes de détachement, ce qui génère une inégalité des chances. La section n'a eu à examiner que 3 dossiers au cours de la session d'automne. Elle attire l'attention sur le fait que les demandes de détachement sont désormais à faire auprès de l'InSHS.
- La section rappelle que la nomination d'un directeur de laboratoire doit être examinée par le Comité National de la Recherche Scientifique qui émet un avis avant la prise de fonction officielle.
- La section constate des disparités dans le fonctionnement du suivi post-évaluation : suivi incomplet, voire inexistant.

## **Calendrier session de recrutement**

Bureau du jury : 5 février

Auditions : 15-19 mars. La section auditionnera également les candidats DR.

Classement : 22-23 mars délibération, bureau de printemps 24 mars

Experts : non

Audition DR : oui

## **Calendrier de la session de printemps**

Lundi 7- mercredi 9 juin

## **Motion de la section 32 à propos du lien entre la PES et les médailles**

La section 32 exprime sa satisfaction de la création d'une prime d'excellence scientifique pour le personnel du CNRS qui permet enfin de distinguer le travail de certains chercheurs. Mais elle considère que le lien entre l'attribution des médailles et l'attribution des primes d'excellence scientifique est d'autant plus inacceptable qu'il n'est pas prévu que les enseignants-chercheurs médaillés reçoivent automatiquement une prime. Outre le caractère arbitraire de l'attribution rétroactive des primes aux médaillés des quatre dernières années, on change le sens de cette reconnaissance. La logique des médailles est d'attribuer une reconnaissance symbolique aux travaux prometteurs de recherche d'un jeune chercheur (médaille de bronze) ou à l'originalité d'une œuvre d'un chercheur confirmé (médaille d'argent) et non d'augmenter les revenus matériels des chercheurs.

S'il faut ajouter une reconnaissance matérielle à la reconnaissance symbolique, la meilleure solution serait d'attribuer au lauréat un budget de recherche conséquent dont le chercheur disposerait en toute autonomie pour mener sa recherche scientifique.

Pour ces différentes raisons la section 32 décide de ne pas transmettre de propositions de médailles de bronze et d'argent.

*Motion votée par 15 oui et une abstention*

## **Motion de la section 32 à propos du recrutement**

La section 32 s'alarme du faible nombre de recrutements en SHS qui aggrave le vieillissement de la population des chercheurs de l'InSHS puisque le taux de renouvellement de ces derniers est actuellement de 50 %. En dépit de la légère augmentation du nombre de postes en 2010 par rapport à 2009 – liée à l'arrêt de la ponction des postes pour les « chaires d'excellence » –, nous sommes loin d'atteindre, en section 32 (5,4 recrutements par an entre 2004 et 2008), le nombre des 13 chercheurs par an nécessaire pour simplement compenser les départs à la retraite des cinq prochaines années.

Elle regrette par ailleurs la proportion élevée de fléchages et de coloriages des postes mis au concours en 2010 qui, décourageant certains candidats de se présenter, risque de priver le CNRS de profils d'excellence.

*Motion votée à l'unanimité.*

Cécile Michel, secrétaire scientifique de la section 32